

Zoom Réunion

Vous voyez actuellement l'écran de Pauline Lemeunier

Options d'affichage

Amandine Petit, Mazars

Ophélie JOVELIN

Decrock

Pauline Lemeunier

Jean-pierre RAULO

PREDANNO

RWE

TOTAL Quadran

3 L'étude paysagère

PROJET EOLIEN DE TERSAINLY
Réunion d'information en ligne
Mercredi 4 novembre 2020

Sommaire

1. Introduction.....	3
2. Synthèse des échanges	4
2.1 Sur les études menées sur le territoire.....	4
2.2 Sur le développement du projet	6
2.3 Sur la démarche d'information et d'échanges	12
3. Les prochaines étapes de la démarche d'information et d'échanges.....	12

1. Introduction

Préambule de la réunion

Comme nous vous l'avions annoncé dans la lettre d'information n°3 ([disponible ici](#)), le rapprochement entre NORDEX France et RWE a été concrétisé au début du mois de novembre. C'est sous ce nom que la société travaillera aux côtés de TOTAL Quadran pour mener la suite de la phase de développement du projet éolien de Tersainly.

Dans le cadre du développement du projet éolien de Tersainly, TOTAL Quadran et RWE se sont engagés dans une **démarche d'information et d'échanges avec les acteurs du territoire**. Un forum d'information était initialement prévu à la salle communale de Cressy-sur-Somme le mercredi 4 novembre 2020. Cependant, en raison du confinement et de l'interdiction d'organiser des réunions publiques, les développeurs ont souhaité maintenir ce moment d'échanges sous le format d'une **réunion en ligne via la plateforme Zoom**.

Nous remercions les 15 participants de cette réunion pour leur adaptation à ce nouveau format, qui a permis à chacun de s'exprimer et de poser toutes ses questions.

Les objectifs de ce moment d'échanges étaient de :

- Vous **présenter les avancées des études écologique, paysagère et acoustique** ;
- **Echanger autour du projet de territoire et de la démarche** d'information et d'échanges.

Etaient présents pour animer la réunion :

L'équipe RWE :

- Jérémy DECROCK – Chef de projets RWE

L'équipe TOTAL Quadran :

- Pauline LEMEUNIER – Cheffe de projets TOTAL Quadran

L'équipe concertation de Mazars :

- Ophélie JOVELIN - Consultante
- Amandine PETIT – Cheffe de projets

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion. La synthèse des échanges est structurée par thématique et retranscrit les remarques, questions et propositions émises par les participants.

2. Synthèse des échanges

2.1 Sur les études menées sur le territoire

En début de réunion, Jérémy DECROCK de RWE et Pauline LEMEUNIER de TOTAL Quadran sont revenus sur le calendrier des études et les avancées des études écologique, paysagère et acoustique.

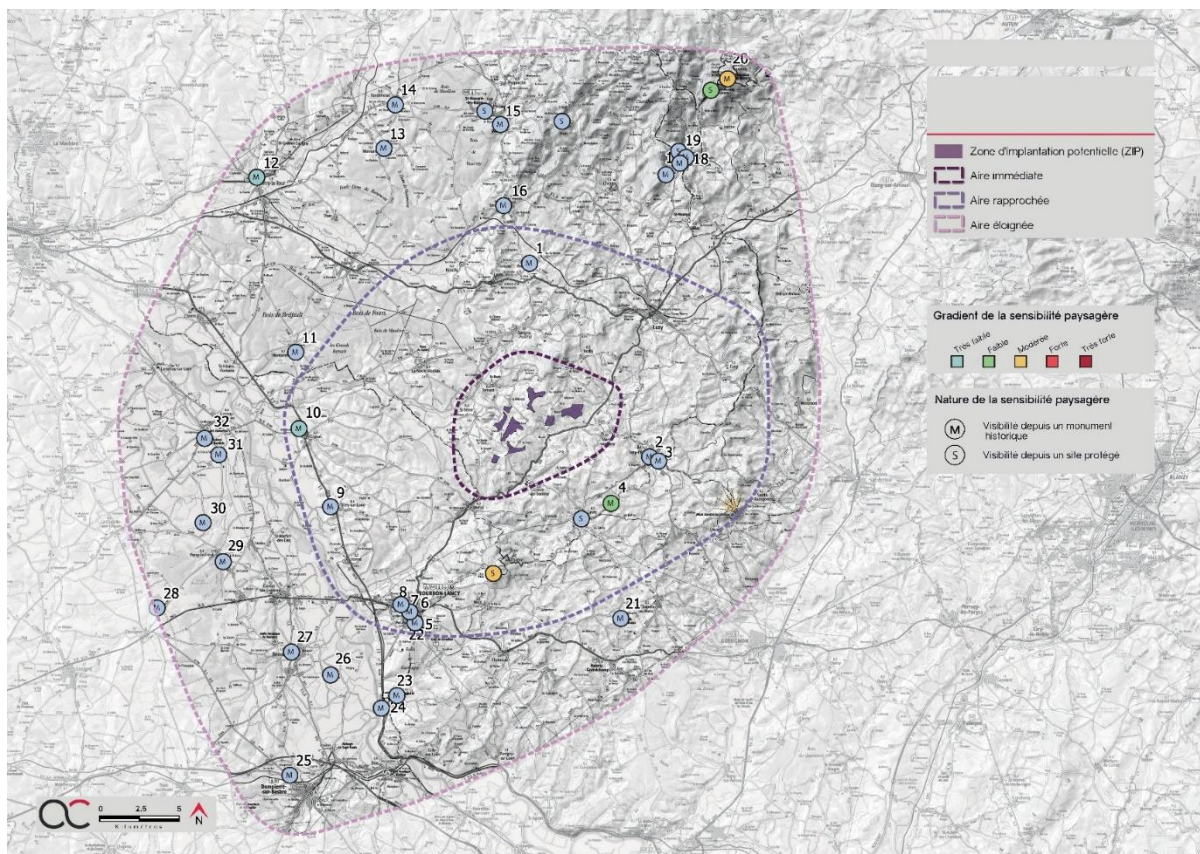
Vous trouverez ci-dessous les questions des participants :

Question : « Concernant l'étude écologique, avez-vous regardé les relevés effectués par l'Association Sauvegarde Sud Morvan, comme nous vous l'avons conseillé pendant le forum de juillet ? »

Réponse des développeurs : Nous avons transmis votre étude au bureau d'études Ecosphère afin qu'ils puissent comparer les données avec l'étude en cours. Néanmoins, en raison du premier confinement, certaines sorties n'ont pu avoir lieu, nous n'avons donc pas l'ensemble des éléments. Nous vous communiquerons les résultats de cette étude au printemps 2021.

Remarque : « La château du Pont-de-Vaux de Marly-sous-Issy est un monument historique classé, il n'apparaît pas sur la carte des monuments identifiés dans l'aire immédiate. »

Réponse des développeurs : Nous en informerons le bureau d'études Couasnon en charge de l'étude paysagère afin de clarifier ce point.



Carte des premières sensibilités identifiées – monuments historiques

Question : « Quelle est en dB le bruit émit au niveau du hub à la vitesse nominale ? »

Réponse des développeurs : Nous pensons que l'information du bruit émis au niveau du hub n'est pas une information soit puisque ce n'est en aucun cas un lieu accessible au public, seul un personnel habilité est en mesure d'intervenir.

Pour qualifier le bruit émis par une source, il est nécessaire de l'appréhender dans sa globalité du fait de son gabarit important. Aussi, il existe différentes sources de bruit qui pourrait provenir de l'éolienne, comme les pâles en rotation, les bruits mécaniques, etc. Il nous semble toutefois plus pertinent de vous communiquer une estimation du bruit perçu au pied d'une éolienne en fonctionnement, celui-ci est de l'ordre de 55 à 60 dB.

Remarque : « Afin de pouvoir avoir un avis concernant ce projet éolien sur notre territoire, il me semble judicieux de connaître les avantages et de les comparer aux risques potentiels. Attendons donc les résultats ! »

2.2 Sur le développement du projet

A la suite de cette présentation sur les études en cours, les participants ont posé des questions sur le développement du projet.

Vous trouverez ci-dessous les questions et les remarques des participants :

- **Sur les démarches administratives autour du projet**

Question : « Avez-vous eu une réunion de cadrage avec la Préfecture de la Nièvre au lancement du projet ? »

Réponse des développeurs : Nous avons pris contact avec la Préfecture afin de rencontrer les services instructeurs. L'objectif de cette réunion est de leur présenter les protocoles des études de faisabilité et les premières sensibilités identifiées sur le territoire. A la suite de cela, ils pourront nous demander de creuser certains aspects des études menées, avant le dépôt du projet, et émettre des préconisations sur la suite du développement du projet.

Question : « Est-ce que les associations pourront participer aux réunions de cadrage ? »

Réponse des développeurs : Nous poserons la question aux services de la Préfecture. Néanmoins, les associations ne participent généralement pas aux réunions de cadrage.

Question : « A défaut d'avoir déjà pris contact avec la préfecture, avez-vous reçu des recommandations de la part des élus locaux (augmentation de la distance d'éloignement des habitations par exemple) ? »

Réponse des développeurs : Nous avons organisé un comité d'élus en avril dernier afin de présenter le projet aux élus locaux et de recueillir leurs propositions et leurs préconisations autour du projet. Ils nous ont conseillé de s'éloigner le plus possible des habitations, la réglementation nous impose une distance minimale de 500 mètres mais nous essayons toujours de nous éloigner le plus possible. Enfin, les élus nous ont alerté sur la taille des éoliennes et nous ont préconisé une hauteur similaire à celles situées à la Chapelle-au-Mans, à savoir 180 mètres en bout de pale. En outre, la démarche d'information et d'échanges nous permet de prendre en compte le retour des riverains dans le développement du projet.

Question : « Quand interviendra la soumission du DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale) auprès de la Préfecture ? »

Réponse des développeurs : Nous allons déposer le projet en Préfecture au milieu de l'année 2021. Les services instructeurs ont ensuite 3 mois pour nous solliciter et nous demander des compléments. En fonction de la demande de compléments nous avons entre 6 mois et 1an, parfois plus, pour y répondre. Une fois les compléments déposés, l'instruction du dossier se poursuit avec notamment la phase d'enquête publique.

- **Sur la rentabilité du projet**

Remarque : « La Saône et Loire est un des départements les moins ventés de France. »

Réponse des développeurs : Il est vrai que ce n'est pas le département le plus venté de France, il existe tout de même un potentiel éolien sur le territoire sinon les développeurs ne s'y intéresseraient pas.

Question : « S'il n'y a pas de vents, comment les éoliennes fourniront de l'électricité ? Selon une étude de 2009, il y a un maximum de 800 heures de vent utilisable dans cette région contre 3 800 heures en mer du Nord. »

Réponse des développeurs : Il nous faut attendre une année de mesure des mâts pour connaître ces éléments et les comparer à l'étude de 2009. Nous avons également accès aux données de Météo France afin de comparer les relevées si une année a été atypique, c'est-à-dire s'il y a plus ou moins de vents que la moyenne.

Question : « Pouvons-nous avoir accès aux données de l'étude de vents ? »

Réponse des développeurs : Ce sont des données privées et confidentielles qui appartiennent aux développeurs. Elles ne sont pas publiques car ce sont des données concurrentielles. Nous pouvons néanmoins vous fournir la vitesse de vents moyenne sur le territoire.

Remarque : « Ce sont néanmoins des données essentielles pour apprécier la viabilité du projet et la solidité du schéma financier. »

Remarque : « Le vent moyen ne veut rien dire du tout. Un vent moyen de 6m/s par an et un vent de 12m/s sur 6 mois font une moyenne annuelle de 6m/s mais la production d'électricité n'est pas la même ! »

Réponse des développeurs : Le vent moyen donne une indication du potentiel éolien de la zone d'études. C'est pour cela que les données collectées par le mât de mesure des vents présents sur la zone d'études le sont sur une période minimale d'un an. De plus, nous utilisons des données Météo France et/ou de réanalyse afin que les données collectées par le mât de mesure soient corrélées avec le vent long-terme compilé sur une période comprise entre 10 et 20 ans.

Remarque : « Le parc éolien de Saint-Seine-L'Abbaye est en déficit de 40 milliards. Le parc éolien de Clamecy-Oisy est quant à lui, en déficit de 13 milliards. Pour ces 2 parcs le facteur de charge annoncé était de 23%. »

Question : « A la Chapelle au Mans le facteur de charge annoncé était également de 23% mais il serait de 15 % seulement sur les 12 mois écoulés. Qu'est-ce qui vous permet de penser que vous ferez mieux ? »

Réponse des développeurs : Seules les sociétés d'exploitation possèdent les données sur la production et la rentabilité de leur parc. Toutefois, il nous semble important de rappeler qu'il n'est pas dans l'intérêt des porteurs de projet de développer un projet dont la rentabilité n'est pas assurée. La rentabilité dépend de plusieurs facteurs : gisement de vent, type d'éoliennes installées, coût des raccordements, pertes éventuelles et du prix de revente de l'électricité. Dans la filière éolienne, l'investissement de base est particulièrement conséquent avec une claire tendance à la baisse des coûts, associés à des coûts de fonctionnement et d'entretien après mise en service très faible. C'est par la revente chaque année de l'électricité produite que s'amortit l'investissement initial, en général sur environ 10 ans. Pour tout projet éolien, un plan de financement sur 20 ans est donc réalisé en prenant en compte l'ensemble de ces facteurs. Un manque de vent, même sur une courte période (un ou deux mois), ne remet donc pas en cause la rentabilité du projet puisque les échelles de temps sont de l'ordre de la décennie.

Remarque : « D'après les comptes des sociétés, le coût au MWh installé n'a pas baissé et le facteur de charge est plutôt en baisse. »

Réponse des développeurs : Le coût total de production d'électricité pour l'éolien terrestre est estimé par l'Ademe, en 2016, entre 54 €/MWh et 108 €/MWh pour les éoliennes « standard » (2,5 MW). Les coûts de production des machines pourraient baisser de 10% à 15% d'ici à 2025.

Lors du premier appel d'offres sur l'éolien terrestre (2017), le prix moyen pondéré était de 65,4 €/MWh pour les 22 projets lauréats. Aujourd'hui, lors des derniers résultats de l'appel d'offre (Octobre 2020), le prix moyen est de 59,7 €/MWh, en baisse de 4% par rapport à la session précédente. Cette analyse permet d'illustrer la baisse continue du coût de l'éolien depuis ces dernières années.

L'augmentation de la taille des rotors et mâts cumulée à des génératrices plus puissantes, permet d'améliorer de 15 voire 20% les performances actuelles des éoliennes. Les évolutions technologiques ont également entraîné un quadruplement de la puissance des éoliennes depuis les années 2000, elles permettent de diminuer de façon continue les coûts de production du MWh éolien et d'accéder à des sites présentant des gisements de vent plus faibles. Ceci explique également la baisse constante, depuis plus de 10 ans, du coût moyen de la production d'électricité éolienne onshore.

La baisse des couts corrélés à la hausse progressive du facteur de charge, font actuellement de l'éolien, l'énergie renouvelable la plus compétitive en France.

Question : « Quelle est la consommation électrique annuelle d'une éolienne ? »

Réponse des développeurs : Les différents systèmes auxiliaires consomment du courant, comme le système de commande, le système d'orientation, la pompe hydraulique, etc. A des vitesses de vent faibles (pas de production électrique), ce courant est soutiré au réseau électrique public. Les besoins énergétiques annuels moyens d'une éolienne sont de l'ordre du millième jusqu'à ½ millième de sa production électrique annuelle (1 à 5 pour mille). Les besoins dépendent fortement de conditions climatiques régnantes sur le site.

Remarque : « L'administration considère que c'est le risque du développeur. La rentabilité du parc ne concerne pas l'administration.

Réponse des développeurs : Effectivement, les services de l'Etat ne regardent pas le modèle économique des parcs qui leurs sont proposés. Néanmoins, nos sociétés ne développent pas des projets pour ensuite perdre de l'argent.

- **Sur les développeurs**

Question : « Nous voyons les sociétés changer de nom tous les 2 ans, comment pouvons-nous avoir confiance ? D'autant plus que la société de développement n'est ni TOTAL Quadran, ni RWE mais WP France 15. »

Réponse des développeurs : Les procédures de rachat sont là pour renforcer et consolider les sociétés et les projets. Les rapprochements ont lieu pour des raisons stratégiques et non pas pour des raisons financières.

Il existe effectivement une société de projet nommée WP France 15 qui porte le projet mais celle-ci appartient à TOTAL Quadran et RWE.

Remarque : « NORDEX et Global Wind Power ont bien été cédés ! Ces sociétés étaient en grande difficulté financière. »

Réponse de TOTAL Quadran : La transaction entre Global Wind Power et TOTAL Quadran résulte d'une volonté de développement car TOTAL Quadran apporte de nouveaux moyens, de nouvelles compétences. Nous intervenons dorénavant pendant les phases de construction et d'exploitation du parc éolien, afin de mener à bien le projet sur toutes les étapes de son cycle de vie.

Réponse de RWE : La société Nordex, constructrice d'éoliennes, connaît une importante croissance qui nécessite des investissements considérables : construction de nouvelles usines, recrutements, accélération de la recherche et développement sur les éoliennes du futur... L'activité de développement de nouveaux projets (branche *Nordex Développement*, à laquelle nous appartenons, et qui s'occupe du projet éolien de Tersainly aux côtés de TOTAL Quadran) nécessite elle aussi d'importants investissements pour réaliser les études nécessaires à la construction de parcs en France, mais s'inscrit dans un temps long (le développement d'un projet dure en moyenne 7 ans en France).

Afin de permettre aux deux activités de se développer pleinement, l'activité actuelle de Nordex a été scindée en deux : le groupe Nordex poursuivra la construction d'éoliennes, tandis que le groupe RWE vient de reprendre l'activité de développement de nouveaux projets.

Les procédures de rachat n'ont pas été réalisées en raison de difficultés financières mais sont des opportunités de développement pour nos sociétés.

- **Sur la durée de vie du parc**

Question : « Est-ce que vous vous engagez à ne pas vendre le parc au cours de l'exploitation de celui-ci ? »

Réponse des développeurs : Nos deux sociétés développent et exploitent leurs propres parcs. Ce sera donc soit TOTAL Quadran, soit RWE l'exploitant du parc éolien de Tersainly.

Question : « Pourquoi n'indemnisez-vous pas les riverains non-proprétaires ? »

Réponse des développeurs : Nous indemnisons les collectivités territoriales, notamment les communes et les intercommunalités via les retombées fiscales. Ces retombées sont au bénéfice des habitants du territoire. De plus, des mesures d'accompagnement seront mises en place une fois le parc construit. Elles apportent un soutien financier à des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité et de sensibilisation du public à la protection de l'environnement. Dans le cadre du projet éolien de Tersainly, elles seront pensées avec les élus locaux.

Question : « Pourquoi louez-vous les parcelles plutôt que de les acheter ? »

Réponse des développeurs : Nous louons les parcelles afin de partager le bénéfice économique de l'exploitation avec les acteurs du territoire. Nous souhaitons également que le projet soutire le moins de terre agricole cultivable possible, c'est pourquoi, seules les emprises foncières liées aux mâts, aux plateformes d'accès, aux postes de livraison et aux éventuels nouveaux chemins à créer sont mobilisés lors de la signature des baux emphytéotiques. Les superficies immobilisées par les éoliennes et les infrastructures connexes sont faibles et permettent aux exploitants des terres de poursuivre leur activité économique car les terres demeurent cultivables et les troupeaux peuvent continuer de paître dans les champs. De plus, lors du développement d'un projet, quel qu'il soit, nous n'avons pas la certitude que celui-ci sera autorisé et construit. L'achat en amont de terrains, pour des sociétés comme les nôtres, qui n'ont pas d'activités agricoles, sont complexes et non justifiés.

Remarque : « Vous faites donc porter le risque de démantèlement aux propriétaires des terrains. »

Réponses des développeurs : Conformément à l'article R.515-106 du Code de l'Environnement et à l'arrêté du 22 juin 2020 précisant les modalités s'appliquant aux parcs éoliens, les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont aujourd'hui

parfaitement connues et cadrées par la loi. Celles-ci sont à la charge du propriétaire du parc éolien, et en aucun cas à la charge du propriétaire du terrain.

La loi oblige l'exploitant du parc à provisionner, au moment de la construction d'un parc, une somme de 50 000 € pour les éoliennes d'une puissance inférieure ou égale à 2MW puis de 10 000€ par MW supplémentaire, pour pallier son futur démantèlement. A noter néanmoins que les premiers démantèlements réalisés en France ont démontré qu'un montant de 50.000€ par éolienne correspond au coût réel du démantèlement car la plupart des éléments de l'éolienne sont recyclés (revendus) et amortis par le rendement du parc. En cas de défaillance de l'exploitant, ce qui n'est pour le moment jamais arrivé en France, le Préfet dispose de ces provisions mises sous séquestre par le porteur de projet au moment de la construction du parc pour démanteler le parc. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire du terrain, de l'exploitant agricole de la parcelle ou de la commune.

Question : « Savez-vous qu'une construction sur le territoire d'autrui lui revient au bout de 20 ans ? Le propriétaire du terrain sera bien propriétaire de l'éolienne au bout de ce délai et le démantèlement sera donc à sa charge. »

Réponse des développeurs : La loi sur le démantèlement éolien est claire, le coût ne peut revenir au propriétaire du terrain ou à la commune.

Remarque : « Sauf si vous souhaitez revendre un parc éolien à un acteur étranger, le droit français ne s'appliquera pas. »

Réponse des développeurs : Notre intention n'est pas de revendre nos parcs à des sociétés étrangères, néanmoins, dans ce cas de figure, la somme provisionnée est toujours à disposition du Préfet pour réaliser le démantèlement. De plus, même si un acteur étranger est propriétaire d'un parc éolien en France, il ne peut se substituer à la loi française et est soumis à la même réglementation.

- **Sur l'impact immobilier**

Remarque : « A la suite du forum de juillet, vous nous avez transmis une étude sur l'impact sur le prix de l'immobilier qui expliquait qu'il n'y en avait pas. Tout le monde connaît la vérité. Un bien immobilier baisse entre 30 et 40% de son prix de vente initial à cause des parcs éoliens à proximité. »

Réponse des développeurs : Le secteur a montré qu'il n'y avait pas d'impacts sur la valeur des biens immobiliers. Certaines communes se sont même développées grâce à l'implantation de parcs éoliens sur leur territoire. C'est notamment le cas de la région Centre où les retombées économiques pour la communauté de communes de Fruges ont permis de réaliser des travaux de rénovation et d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Remarque : « Ils sont également ravis dans les Hauts-de-France. »

Réponse des développeurs : Les collectivités des Hauts-de-France bénéficient de retombées fiscales importantes. L'implantation de parcs éoliens dans la région a permis de diversifier l'activité économique de ce territoire.

2.3 Sur la démarche d'information et d'échanges

En fin de réunion, les développeurs ont souhaité revenir sur le calendrier de la démarche d'information et d'échanges. De prochains événements auront lieu afin de vous tenir informés des avancées du projet. Ceux-ci se dérouleront dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Vous trouverez ci-dessous les questions des participants sur la démarche d'information :

Question : « Les habitants seront-ils consultés ? »

Réponse des développeurs : La démarche d'information et d'échanges est une démarche volontaire, mise en place afin de répondre à vos questions et recueillir vos propositions autour du projet. Une phase de concertation réglementaire aura également lieu, il s'agit de l'enquête publique. Les habitants des communes d'un rayon de 6km autour des communes concernées sont invités à s'exprimer dans le registre du commissaire enquêteur.

Question : « Pouvez-vous mettre en ligne le document sur le site Internet du projet ? »

Réponse de Mazars : Le support sera disponible en ligne la semaine prochaine. Nous y ajouterons également le compte rendu de la réunion d'information.

3. Les prochaines étapes de la démarche d'information et d'échanges

La démarche d'information et d'échanges se poursuit. Nous espérons pouvoir vous donner rendez-vous prochainement pour vous présenter les avancées du projet.

